# **COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

## Délibération du conseil municipal

du 20 décembre 2018

nº11

page 1/2

### **EXTRAIT:**



#### Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (25): JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, E. AZIHARI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHLIPPONNEAU, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, P. BARAUDON, F. MERY, K WEILAND, C. PAILLER, Y. GANIVELLE, S. LANSARI CAPRAZ,, L. BRARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (12):

P. MIS mandant a pour mandataire JP, ABELIN J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD T. BAUDIN mandant a pour mandataire J. MELQUIOND JM. MEUNIER mandant a pour mandataire L. RABUSSIER N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK F. BRAILLARD mandant a pou mandataire F. BRAUD

E. FARHAT mandante a pour mandataire G. MAUDUITE G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU

M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à B. ROUSSENQUE A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire E. AZIHARI

D. CROCHARD mandant a pour mandataire H. PREHER

E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSES (2):

M. METAIS, G. MICHAUD.

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

**RAPPORTEUR: Madame Laurence Rabussier** 

OBJET : Tarif des concessions funéraires

La ville de Châtellerault compte 6 cimetières (Antoigné - Châteauneuf - Nonnes - Nord -Saint-Jacques – Targé) pour lesquels la révision tarifaire des concessions date du 1er janvier 2018.

Les tarifs sont fonction du type et de la durée de la concession, ils sont les mêmes pour tous les cimetières.

La réflexion menée sur l'actualisation de la tarification montre que les tarifs restent modérés et amène à proposer de les augmenter de 2 %.

Les tarifs des cavumes ne sont pas en adéquation avec l'offre funéraire, il est proposé de réévaluer la période de 30 ans et d'augmenter de 20 % ce tarif.

VU l'article L 2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières, l'article L 2223-14 du CGCT relatif aux types de concession, et les articles L 2223-15 et R 2223-11 du CGCT relatifs à la tarification des concessions,

VU la délibération n°16 du 21 décembre 2017 relative aux tarifs des concessions.

VU la délibération n°1 du 8 novembre 2018 relative au tarif des concession de terrain de 1m².

CONSIDÉRANT que les tarifs sont relatifs à des concessions de cases de columbarium, de cavurnes, et de terrains de 1 et 2m²,

# COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 20 décembre 2018

n°11

page 2/2

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé de faire évoluer ces tarifs à compter de l'année 2019, Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de fixer les tarifs suivants :

A compter de 2019 Durée 2018 Désignation Terrain 2m<sup>2</sup> 15 ans 150€ 153€ 300€ 306 € 30 ans 700€ 714€ 50 ans 75€ 77€ Terrain 1m<sup>2</sup> 15 ans 153€ 150 € 30 ans 50 ans 350€ 357 € 281 € Columbarium - Achat 15 ans 275€ 30 ans 550€ 561 € 230 € Columbarium - Renouvellement 15 ans 225€ 450 € 459€ 30 ans 375€ 375€ Cavurne - Achat 15 ans 30 ans 500€ 600€

### UNANIMITÉ

15 ans

30 ans

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

2 4 DEC 2018

Cavurne - Renouvellement

Pour ampliation,

275€

400€

Pour le maire et par délégation, La responsable du service juridique

275€

500€

Nadège GROLLIER